



## EXTRAIT Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-017

### **OBJET : CONVENTION GEAC - POUR LA GENERALISATION DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN HAUTE VALLEE DE L'AUDE**

L'An deux mille vingt, le cinq du mois de mars à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège administratif, 1, avenue François Mitterrand à QUILLAN, suite à la convocation faite le 28 février 2020 par Monsieur le Président.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Serge MOUNIÉ (Artigues), René LAFFONT (Belcaire), Martine DEJEAN (Belfort sur Rébenty), Patrice PIVOST (Belvianes et Cavirac), Jean-Michel MICHEZ (Belvis), Michel NAIT MERABET (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Gérard CANAL (Chalabre), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Georges REVERTE (Espéraza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (GINCLA), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (La Pradelle-Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet) Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Gérard JALIBERT (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefite du Razès), Claude DELOUSTAL (Puivert), Madeleine PUJOL (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Josiane CAZENAVE (Quillan), Nadia PARACHINI (Quillan), Christian MAUGARD (Quillan), Isabelle SZYMANSKI (Quillan), Patrick CASAIL (Quillan), Jean-Pierre SALVAT (Rivel), Georges DUBRUNFAUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Serge WEINBERG (Saint Jean de Paracol), Didier AVEILHA (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Richard ASSENS (Saint Louis et Parahou), Francine AICART (Saint Martin Lys), Guy BARGAS (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby)

**Procuration** : Christophe PIQUEMAL (Aunat) procuration à Jean Michel MICHEZ, Marcel MARTINEZ (Axat) à Christian MAUGARD, Guy CLÉMENT (Axat) procuration à Sébastien TORREILLES, Jean Claude PELOFI (Comus) procuration à Serge MOUNIE, Chantal PRIOUL (Espéraza) procuration à Georges REVERTE, Lydie MUNIER (Joucou) procuration à Martine DEJEAN, Alain BONNERY (Nébias) procuration à Yves ANIORT, Jean BICHOF (Quillan) procuration à Josiane CAZENAVE, Andrée BROUSSARD (Quillan) procuration à Jacques SIMON, Thierry CABROL (Quirbajou) procuration à Didier MONTAGNE, Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) à Richard ASSENS, François LACROIX (Espezet) procuration à Marie Antoinette MOULIS Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) procuration à Francis SAVY, Josette FONTANEAU ( Val de l'Ambronne) procuration à Christian ARAGOU, Frédéric BRAVO (Val de Lambronne) procuration à Patrick EMERY,

**Excusés** : Joliette VAN DER LUUR COSTE (Chalabre), Daniel TORRES (Corbières), René PESQUE (Counozouls), Claire LAFFOURCADE (Courtauly), Pierre CROS (Espéraza), Jean-Claude TOLLON (Espéraza), Virginie ORTIZ (Espéraza), Gérard GILLION (Espéraza), Dalila KHALFA (Espéraza), Daniel



CALVI (GINOLES), Gérard FABRE (Mérial), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques MANDRAU (Quillan), Marie-Christine FERRE (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Janine CASTEL (Quillan), Monique SAINT JEVIN (Roquefort de Sault), Aurélien PIERRON (Sainte Colombe sur l'Hers) Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Nombre de conseillers en exercice : 88

Présents : 54

Votants : 69

En s'appuyant sur le bilan et l'évaluation du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (CTEAC) du Limouxin, signé le 30 Juin 2015 pour la période 2015 / 2018, La Communauté de communes du Limouxin a souhaité un accompagnement de l'Etat pour favoriser l'accès à l'art, à la culture et au patrimoine pour l'ensemble des habitants, notamment pour les enfants, les jeunes et les populations éloignées de l'offre culturelle. Cette convention s'inscrit donc dans le cadre de la politique de généralisation de l'EAC, en lien avec les travaux du Comité départemental pour la généralisation de l'EAC. Elle a pour objectif d'atteindre 100 % des jeunes du territoire de 3 à 18 ans d'ici 2022.

Cette convention a vocation à soutenir les initiatives et créer de nouvelles solidarités territoriales. Elle décline la politique de l'Etat, en intégrant les spécificités du territoire pour accompagner les signataires dans la mise en œuvre d'une politique locale de généralisation de l'Education Artistique et Culturelle, en cohérence avec la politique nationale.

Ici nous est présentée un avenant à cette convention cadre qui doit permettre d'élargir son champ d'intervention géographique à la Communauté de communes des Pyrénées Audoises. Cette extension du territoire servi par le présent avenant à la convention donnera lieu à un transfert de son portage administratif et technique au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) de la Vallée de l'Aude. La présente convention et son avenant deviendront alors « Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle de la vallée de l'Aude ».

L'objet est de co-construire et de mettre en œuvre une politique territoriale concertée entre les signataires, les partenaires techniques, les acteurs locaux et les publics dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle pour :

- finaliser une stratégie territoriale d'éducation artistique et culturelle articulant les compétences des collectivités territoriales et de l'Etat, en réponse aux enjeux de développement durable des territoires communautaires et du Contrat de ville de Limoux, notamment dans le domaine de la musique (cf orchestre à l'école, orchestre au collège...);
- Assurer la continuité des initiatives autour du livre et de la lecture, du réseau des acteurs de la lecture publique initiées dans le cadre du Contrat Territoire Lecture mis en place pour la période 2017 / 2019. Des actions seront menées en lien avec la Bibliothèque Départementale de l'Aude à l'échelle du PETR ;
- permettre l'émergence de projets novateurs tels que ceux développés par l'école de musique, les projets liés à la création du pôle culturel intercommunal de la tuilerie ainsi que des projets portés par les acteurs locaux ;
- mobiliser les moyens techniques et financiers permettant de définir et de mettre en œuvre un programme annuel d'actions contribuant à la généralisation de l'Education Artistique et Culturelle sur la haute vallée de l'Aude, sur ses trois piliers que sont :
  - la pratique artistique avec un professionnel,
  - la rencontre avec les œuvres et la fréquentation des lieux culturels,



- l'appropriation des connaissances.
- soutenir la « montée en compétences » et le développement d'acteurs de proximité dans les domaines artistiques et culturels par une structuration des réseaux à l'échelle intercommunale.

Il est proposé de :

- valider l'avenant à la convention GEAC
- d'autoriser les services à mettre en œuvre toute la démarche inhérente au projet

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, 59 voix POUR, 6 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS décide de :**

- **valider l'avenant à la convention GEAC**
- **d'autoriser les services à mettre en œuvre toute la démarche inhérente au projet**

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 5 mars 2020

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,  
le 09/03/2020  
Le Président certifie qu'un extrait de  
la présente délibération  
a été affiché conformément à la loi,  
le 09/03/2020*

